

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Steinfels Desoclean

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 11574.0001/108578

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Désinfectants et produits biocides généraux
CHZN1555

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 05.11.2014

Version 1 GHS

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP) Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Danger pour le milieu aquatique, Aigu, Catégorie 1, H400
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE C; R34
Xi; R37

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Conseil supplémentaire

Aucun(e).

Identificateur de produit selon SGH

2-aminoethanol ethanolamine, No.-CAS 141-43-5, No.-CE 205-483-3
didecyldimethylammonium chloride, No.-CAS 7173-51-5, No.-CE 230-525-2

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



C - Corrosif.

Phrase(s) de risque

R34: Provoque des brûlures.
R37: Irritant pour les voies respiratoires.

Phrase(s) de sécurité

S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
 S45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
 S60: Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2-aminoethanol ethanolamine, No.-CAS 141-43-5, No.-CE 205-483-3
 didecyldimethylammonium chloride, No.-CAS 7173-51-5, No.-CE 230-525-2
 Ethanediol; Ethylene glycol, No.-CAS 107-21-1, No.-CE 203-473-3

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique**

Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
2-aminoethanol ethanolamine	5% - 10%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314 [SSEIn3: C ≥ 5 %]	C; R-20/21/22-34 [C ≥ 25 % \ C; R-20/21/22-34 ; 10 % ≤ C < 25 % \ C; R-34 ; 5 % ≤ C < 10 % \ Xi; R-36/37/38]	No.-CAS: 141-43-5 No.-CE: 205-483-3 No.-Index: 603-030-00-8
didecyldimethylammonium chloride	5% - 10%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314	C; R-22-34	No.-CAS: 7173-51-5 No.-CE: 230-525-2 No.-Index: 612-131-00-6
Ceteareth-25	5% - 10%	Eye Dam. 1 H318		No.-CAS: 68439-49-6
potassium carbonate	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335	Xn; R-22-36/37/38	No.-CAS: 584-08-7 No.-CE: 209-529-3
Trisodium methylglycinediacetic acid	1% - 2.5%	Met. Corr. 1 H290	Xi; R-36/38	No.-CAS: 164462-16-2
Ethanediol; Ethylene glycol	1% - 2.5%	Acute Tox. 4 H302	Xn; R-22 [C ≥ 25 % \ Xn; R-22]	No.-CAS: 107-21-1 No.-CE: 203-473-3 No.-Index: 603-027-00-1

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le secouriste doit se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	N'importe lequel.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.
--	---

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais mélanger les concentrés directement. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Éviter la formation d'aérosols. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas jeter les résidus dans l'égout.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Ne pas congeler.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Ethanolamine (CAS 141-43-5) Switzerland - Occupational

2 ppm TWA [MAK]

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational	4 ppm STEL [KZW]
Exposure Limits - STELs - (KZWs)	10 mg/m ³ STEL [KZW]
EU - Occupational Exposure	1 ppm TWA
(2006/15/EC) - Second List of	2.5 mg/m ³ TWA
Indicative Occupational Exposure	
Limit Values - TWAs	
EU - Occupational Exposure	3 ppm STEL
(2006/15/EC) - Second List of	7.6 mg/m ³ STEL
Indicative Occupational Exposure	
Limit Values - STELs	
Ethylene glycol (CAS 107-21-1)	
Switzerland - Occupational	10 ppm TWA [MAK]
Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	26 mg/m ³ TWA [MAK]
Switzerland - Occupational	20 ppm STEL [KZW]
Exposure Limits - STELs - (KZWs)	52 mg/m ³ STEL [KZW]
EU - Occupational Exposure	20 ppm TWA
(2000/39/EC) - First List of	52 mg/m ³ TWA
Indicative Occupational Exposure	
Limit Values - TWAs	
EU - Occupational Exposure	40 ppm STEL
(2000/39/EC) - First List of	104 mg/m ³ STEL
Indicative Occupational Exposure	
Limit Values - STELs	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Gants imperméables. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Risques thermiques

Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Plaisante.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	12
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.06
Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Ethanolamine (CAS 141-43-5) Dermal LD50 Rabbit = 1000 mg/kg (JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 1720 mg/kg (IUCLID) Didecyldimethylammonium chloride (CAS 7173-51-5) Oral LD50 Rat = 84 mg/kg (NZ_CCID) Carbonic acid, dipotassium salt (CAS 584-08-7) Oral LD50 Rat = 1870 mg/kg (IUCLID) Ethylene glycol (CAS 107-21-1) Dermal LD50 Rat = 10600 mg/kg (JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat 4000 - 10200 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
Ethanolamine (CAS 141-43-5) EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 227 mg/L [flow-through] 96 h LC50 Brachydanio rerio: 3684 mg/L [static] 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 300 - 1000 mg/L [static]

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 114 - 196 mg/L [static] 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: >200 mg/L [flow-through] 48 h EC50 Daphnia magna: 65 mg/L
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	72 h EC50 Desmodesmus subspicatus: 15 mg/L
Alcohols, C16-18, ethoxylated (CAS 68439-49-6)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, DID no 037 2-8 ethoxylated units, DID no 038 >9-18 ethoxylated units, DID no 038 20-30 ethoxylated units, DID no 040 >30 ethoxylated units))
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, DID no 037 2-8 ethoxylated units, DID no 038 >9-18 ethoxylated units, DID no 038 20-30 ethoxylated units))
	Inherently biodegradable according to OECD guidelines. (listed under Alcohol ethoxylate (C16-18, >30 ethoxylated units))
Ethylene glycol (CAS 107-21-1)	
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 41000 mg/L 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 14 - 18 mL/L [static] 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 27540 mg/L [static] 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 40761 mg/L [static] 96 h LC50 Pimephales promelas: 40000 - 60000 mg/L [static] 96 h LC50 Poecilia reticulata: 16000 mg/L [static] 48 h EC50 Daphnia magna: 46300 mg/L
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	96 h EC50 Pseudokirchneriella subcapitata: 6500 - 13000 mg/L
12.2. Persistence et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Les récipients vides doivent être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Proper shipping name DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Quaternäre Ammoniumverbindung) No ONU 1903. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C9. Risk No. 80. Quantité limitée 5 L. Code de tunnel E
IMDG	Proper shipping name Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (Quaternäre Ammoniumverbindung) No ONU 1903. Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 5 L. No EMS F-A, S-A. Marine Pollutant yes
IATA	Proper shipping name Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. (Quaternäre Ammoniumverbindung) No ONU 1903. Classe 8. Etiquettes IATA 8+ENV. Groupe d'emballage III. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
Autres Informations	Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=5%; <15%: agents de surface non ioniques <5%: Parfums désinfectants, parfums VOC (CH) = 0.00%
Ethanolamine (CAS 141-43-5)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present
Didecylidimethylammonium chloride (CAS 7173-51-5)	
EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Subject to Export Notification Procedure	Banned as a pesticide in the group of plant protection products
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Alcohols, C16-18, ethoxylated (CAS 68439-49-6)	
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-212-8 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
Carbonic acid, dipotassium salt (CAS 584-08-7)	
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Ethylene glycol (CAS 107-21-1)	
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22: Nocif en cas d'ingestion.
R34: Provoque des brûlures.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.
R37: Irritant pour les voies respiratoires.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.